

La Présidente
CRE/2023/présidente/1912

Monsieur Mikaele SEO
Député et conseiller territorial des Iles de
Wallis et Futuna
Assemblée nationale,
126 rue de l'Université,
75355 Paris Cedex 07

Paris, le

Objet : Versement anticipé de la dotation du FPE à EEWf pour l'année 2023

 Monsieur le député,

Comme expliqué lors que votre venue le 27 septembre dernier, en réponse aux difficultés exceptionnelles causées par la hausse des prix de marché des énergies, j'ai saisi Enedis début juillet afin de leur demander d'examiner les marges de manœuvre dont ils disposent pour répondre favorablement à votre demande de versement anticipée de la dotation du FPE à la société Eau Electricité de Wallis et Futuna (EEWF) au titre de l'année 2023.

Enedis a répondu favorablement à cette demande, et a procédé au versement de la moitié de la dotation au FPE à EEWf fin juillet. Le solde sera versé comme usuellement avant fin décembre 2023.

Pour rappel, la CRE a fixé, dans sa délibération n° 2023-204 du 19 juillet 2023, la dotation définitive d'EEWF au titre du FPE pour l'année 2023 à 3 626 k€. Quant aux modalités de versement des dotations du FPE, celles-ci sont établies par l'article R. 121-50 du code de l'énergie, qui dispose qu'Enedis doit effectuer le versement de la dotation à chaque bénéficiaire avant le 31 décembre de l'année pour laquelle cette dotation est due. Ainsi Enedis a toute latitude pour choisir la date de versement entre la date de publication de la délibération de la Commission de l'énergie (CRE) fixant le niveau de dotation d'EEWF et le 31 décembre de l'année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Emmanuelle WARGON

